

Ministère du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation

COMMUNIQUE

Suite à l'accord bilatéral entre Maurice et l'Inde sur le recrutement des travailleurs indiens, la *National Skill Development Corporation* (NSDC), opérant sous l'égide du Ministère du Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat de l'Inde, est responsable pour la coordination des activités de recrutement de la main d'œuvre indienne à travers le site web <https://www.nsdjobx.com>

Les employeurs Mauriciens qui souhaitent recruter des travailleurs indiens doivent au préalable s'inscrire sur le site web <http://www.nsdjobx.com> pour pouvoir publier des offres d'emploi. La NSDC a un réseau d'établissements pour la formation et les compétences. Pour faciliter les recrutements, les autorités indiennes ont sélectionné des agences de recrutement dûment accréditées pour effectuer l'exercice de recrutement, en consultation avec la NSDC. Cela facilitera le recrutement de personnel qualifié et formé.

A savoir que tout recrutement de travailleurs indiens pour un emploi à Maurice devrait être fait par l'intermédiaire des *Indian Recruitment Agencies* (IRAs) dûment accréditées auprès des autorités indiennes et répertoriées sur le site de la NSDC comme "IRAs for Business Mauritius".

Une fois les ouvriers indiens sélectionnés, les employeurs Mauriciens doivent faire leur demande pour un permis de travail auprès du Ministère du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation sur la plateforme *National Electronic Licensing System*: <https://business.edbmauritius.org/> et télécharger la certification délivrée par la NSDC, indiquant l'agence de recrutement (IRA) sollicitée pour le recrutement.

A noter que cette décision concerne tous les secteurs d'activités et toutes les catégories d'ouvriers.

30 Mai 2024